

« Je suis anéanti » : des agriculteurs de Charente-Maritime condamnés à plus d'un million d'euros pour irrigation illégale

Par CharenteLibre.fr avec AFP, publié le 8 juillet 2025 à 17h03, modifié à 19h23.

51

Neuf agriculteurs et leurs exploitations en Charente-Maritime écopent de lourdes amendes pour avoir puisé illégalement dans des réserves d'eau. Ils ont fait appel.



Les neuf agriculteurs mis en cause ont pompé « plus de 4 millions de mètres cubes », l'équivalent d'un an d'eau potable pour la population de La Rochelle.

Photo d'illustration archive CL



Recevez notre **newsletter quotidienne**

Tous les matins, ce qu'il faut savoir avant de démarrer la journée

S'INSCRIRE

Neuf agriculteurs de Charente-Maritime et leurs exploitations ont été condamnés mardi à plus d'un million d'euros d'amendes au total pour avoir utilisé, sans autorisation, des réserves d'eau à des fins d'irrigation. Le tribunal de La Rochelle a condamné chaque exploitant à 20 000 euros d'amende et chaque entreprise à 100 000 euros, soit 1,08 million au total. Ils devront aussi verser solidairement 400 000 euros d'indemnisation à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du préjudice écologique, une première selon l'association Nature Environnement 17 qui obtient, elle, 30 000 euros pour préjudice moral.

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

« Il y a des jours où l'on a envie de tout arrêter » : quatre bassines dégradées dont une en Charente, la colère des irrigants

Quatre réserves de substitution, destinées à irriguer les cultures, ont été dégradées ce week-end en Charente, Charente-Maritime et Vendée. La colère monte chez les irrigants alors que la loi Duplomb qui cristallise les tensions est en passe d'être adoptée.



Les mis en cause ont fait appel de ces condamnations supérieures aux réquisitions. « Le tribunal a prononcé une sanction très lourde mais nous sommes dans un État de droit et il n'y a pas de punition collective. On ne condamne pas les gens pour l'exemple », a critiqué l'avocat des agriculteurs, Maître Laurent Verdier. La justice reprochait aux prévenus d'avoir, entre octobre 2020 et mars 2023, puisé de l'eau pour irriguer leurs cultures dans quatre retenues du nord du département. Or, ces réserves dites « de substitution », qui consistent à stocker de l'eau pompée dans les nappes phréatiques en hiver afin d'irriguer en été, avaient été déclarées illégales par le Conseil d'État.

L'équivalent d'un an d'eau potable pour La Rochelle

« Je suis anéanti. Je n'ai jamais volé, je n'ai jamais rien cassé. Je suis maraîcher, je fournis en local quatre magasins fermiers, j'ai quatre employés et cinq ou six occasionnels », a déploré Frankie Héraud, exploitant à Cram-Chaban dans le Marais poitevin, l'un des neuf condamnés. « On va devoir prendre tout ce qu'on a pour payer cette amende disproportionnée », a-t-il ajouté. « Je ne peux pas faire de maraîchage sans eau [...] On ne veut plus d'agriculture, on ne veut plus de nous ? Il faut nous le dire. »

« Il n'est pas question de leur faire mettre la clé sous la porte avec ces sanctions financières mais de leur demander de respecter les décisions administratives », avait déclaré la procureure à l'audience le 22 mai. Selon Nature environnement 17, les prévenus ont prélevé « plus de 4 millions de mètres cubes », l'équivalent d'un an d'eau potable pour la population de La Rochelle. Pour la défense, les agriculteurs étaient autorisés à utiliser les réserves comme « bache de reprise technique » au printemps et en été : autrement dit, ils ne pouvaient pas y stocker de l'eau mais la faire transiter, dans un temps très court, à des fins d'irrigation.

Un débat qui s'étend au-delà de la Charente-Maritime

Plusieurs dizaines de retenues similaires fonctionnent ou sont en projet en Poitou-Charentes, où elles alimentent un vif débat sur le terrain et devant la justice. Leurs partisans en font une condition de survie des exploitations face aux sécheresses récurrentes, là où leurs détracteurs dénoncent un « accaparement » de l'eau par l'agro-industrie.

Un collectif d'opposants à la loi Duplomb, en cours d'adoption au Parlement, a revendiqué la dégradation récente de quatre réserves situées en Charente-Maritime, Charente et Vendée. Destiné à « lever les contraintes » des agriculteurs, ce texte vise notamment à faciliter la construction des réserves d'irrigation. Le syndicat FNSEA, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau et le préfet de Charente-Maritime ont condamné une action de « sabotage ».

LES SUJETS ASSOCIES

France Agriculture Sécheresse Charente-Maritime La Rochelle Région Poitou-Charentes Charente

51 COMMENTAIRES

Réagissez à cet article.
Pouvoir commenter, merci de vous connecter.

CONNEXION

aragon, 9 juillet 2025 à 09:25
@Georges Dutarn Alors quand tu récupères l'eau dans ta petite citerne pour ton petit potager avec tes petits légumes, tu voles le bien commun??? Arrêtez avec ce poncif de bien commun. Il faut mieux récupérer, thésauriser l'eau quand elle tombe plutôt que d'altérer le milieu naturel quand il y en a moins. T'en fais quoi de ton "bien commun"? Tu le regardes s'écouler jusqu'à l'océan? Inonder GOND Pontouvre, Cognac, Saintes.... L'eau est vitale, capricieuse voire dangereuse. C'est notre allié et parfois notre ennemi. IL faut composer avec elle. L'approviser parfois pour que nous puissions vivre tout simplement

Ano189662, 9 juillet 2025 à 09:19
Mes excuses pour les coquilles. La CL pourrait nous proposer des fenêtres plus vastes pour qu'on puisse se relire efficacement ?

Ano189662, 9 juillet 2025 à 09:17
@Fario Et les pluies viennent (entre autres) de l'évaporation de la mer. Quoiqu'on fasse, on est liés aux autres, et même aux générations précédentes et suivant puisque l'eau qui tombe met beaucoup de temps à rejoindre certaines nappes phréatiques. Et comme c'est le sol qui est là aussi pour filtrer lentement et efficacement ces eaux Le cycle de l'eau est lent et complexe d'où la nécessité pour tous et chacun là où il est, de le respecter.

Fario, 9 juillet 2025 à 08:58
@Chat Renté Je ne comprends pas vraiment le sens de votre commentaire , amoureux de qui ?.Pour rappel les eaux souterraines(nappes) sont issues des eaux pluviales .

TOUS LES COMMENTAIRES

Publicité

Publicité

Charente Libre



Votre Région

Sur la carte

Grand Angoulême

Grand Cognac

Val de Tardoire

Sud Barbezieux

Nord Ruffécois

Charente Limousine

Thématiques

France/Monde

Faits-divers

Santé

Société

Sport

Economie

Culture

Tourisme

Plan du site

Articles depuis 2011

Services

Avis de décès

Annonces légales

Agenda

La vie des clubs

Immobilier

Emploi

Programme TV

Audiovisuel

Digivision

Écrans du monde

CL TV

Résultats

Élections

Bac & Brevet

Autres titres du groupe

Sud Ouest

La République des Pyrénées

Dordogne Libre

Haute Gironde

La Dépêche du Bassin

Le Résistant

L'Éclair

Vous avez choisi de refuser les cookies

Pourtant, comme les abonnements, ils permettent de soutenir le travail des 40 journalistes de notre rédaction qui s'engagent à vous proposer chaque jour une information de qualité, fiable et complète.

En acceptant les cookies, vous pourrez accéder aux contenus et fonctionnalités gratuites que propose notre site.

À tout moment, vous pouvez modifier vos choix via le bouton "cookies" en bas de page.

Accepter les cookies

ou

S'abonner

[Abonnement Charente Libre](#)

[FAQ](#)

[Mon compte](#)

[Le Kiosque](#)

[Contactez-nous](#)

Newsletter



Recevoir nos newsletters

Applications mobiles



[Android](#)

[iOS](#)

Vous avez choisi de refuser les cookies

Pourtant, comme les abonnements, ils permettent de soutenir le travail des 40 journalistes de notre rédaction qui s'engagent à vous proposer chaque jour une information de qualité, fiable et complète.

En acceptant les cookies, vous pourrez accéder aux contenus et fonctionnalités gratuites que propose notre site.

À tout moment, vous pouvez modifier vos choix via le bouton "cookies" en bas de page.

[Accepter les cookies](#)

ou

[S'abonner](#)